



## AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le 8 mars 2021, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2018-429-1 modifiant les articles 2 et 3 du règlement numéro 2018-429 portant sur la tarification pour les bacs nécessaires à la collecte des déchets ultimes, des matières recyclables et des matières organiques.

Ce règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nominique, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Nominique, le 16 mars 2021.

François St-Amour, ing.  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 16 mars 2021, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et un (16 mars 2021).